DISCOURS ET INTERVENTIONS DES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DU QUÉBEC

CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE DE MARS 1983

Les conférences des premiers ministres du Canada sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones

DISCOURS ET INTERVENTIONS DES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DU QUÉBEC

Conférence tenue à Ottawa
les 15 et 16 mars 1983

Le contenu de cette publication
a été réalisé par le
Secrétariat des activités gouvernementales
en milieu amérindien et inuit (SAGMAI)

SAGMAI
875, Grande-Allée Est
Québec (Québec)
G1R 4Y8
(418) 643-3166

Cette édition a été produite par la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 1er trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-10744-6
© Gouvernement du Québec, 1984

Table des matières

- Note liminaire 7
- Signification de la présence du Québec
  Discours d'ouverture du Premier ministre du Québec . 9
- Pouvoir indien, négociation, entente 15
- L'égalité entre les hommes et les femmes autochtones 17
- Commentaire de madame Mary Simon à partir du siège du Comité inuit sur les questions nationales 21
- Position du Québec quant à l'égalité des sexes 23
- La spécificité amérindienne 25
- Gouvernement autochtone autonome 29
- Un accord imparfait 31
- Engagement du Québec 33
- Principales conclusions de la conférence 35
- Liste des délégués officiels du Québec 37

Note liminaire

Les 15 et 16 mars 1983 se tenait à Ottawa la première conférence constitutionnelle des premiers ministres portant sur l'identification et la définition des droits des peuples autochtones du Canada.

Répondant à la demande des nations autochtones du Québec, le Premier ministre québécois participa à cette conférence, accompagné d'une délégation comprenant les représentants des divers groupes autochtones.

Les porte-parole autochtones — représentant les neuf nations amérindiennes, les Inuit, les Métis et Indiens sans statut et les femmes autochtones — purent en toute liberté exprimer leur point de vue à partir des sièges réservés au Québec, selon une entente convenue au préalable entre eux et le Premier ministre du Québec. Il leur arriva aussi de le faire à partir des sièges réservés à leurs associations nationales canadiennes.

Leurs propos, ainsi que ceux des autres membres de la délégation du Québec, sont reproduits ici à partir du compte rendu textuel transmis à chaque délégation par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes.

Signification de la présence du Québec

Discours d'ouverture du Premier ministre du Québec

Monsieur René Lévesque Monsieur le président, sauf tout votre respect, je suis sûr que vous comprenez que ce n'est pas parce que vous nous avez convoqués que nous sommes ici aujourd'hui. La seule et unique raison de notre présence, c'est le respect que nous avons pour les peuples autochtones d'abord, et avant tout évidemment pour ceux du Québec, et la solidarité que nous avons décidé, un peu à nos risques et périls, de leur manifester après que leurs représentants élus aient demandé avec insistance que nous soyons présents.

C'est également parce que, à l'intérieur de certaines limites que j'expliquerai dans quelques instants, il nous a paru indiqué de faire notre part pour que les Autochtones, pour que les nations autochtones ne soient pas traitées de la même manière que l'a été récemment une nation française, dont le Québec est le foyer et la seule patrie.

Depuis les tout débuts, les Québécois de race blanche ont entretenu, dans l'ensemble, de meilleures relations que quiconque sur ce continent avec les Autochtones. Ce sont même les liens entre les Autochtones et les francophones en provenance du Québec qui ont contribué le plus à donner naissance à un peuple distinct, celui des Métis qui est représenté aujourd'hui à cette table. Il en fut ainsi en tout cas jusqu'au siècle dernier, après quoi il y a eu cet éloignement, cette coupure qui a été créée par l'instauration officielle et exclusive de la tutelle fédérale avec toutes ces retombées d'isolement, d'aliénation qu'elle a traînées dans son sillage et que, entre autres, le chef Ahenakew évoquait tout à l'heure avec une brutale éloquence.

Il y a quelques jours le grand chef des Cris du Québec, monsieur Diamond, faisait une déclaration à la dernière conférence préparatoire, une déclaration qui, hélas, résume bien ce qui résultait de tout cela dans l'esprit et dans le coeur de nos concitoyens autochtones. « For too long, secrecy, duplicity and bad faith have characterized your governments' relations with our governments and peoples. »

Ce jugement lapidaire, et largement justifié, le Québec doit comme les autres en accepter sa part; mais j'ajouterai que sauf erreur nous avons

également été de ceux qui ont tâché d'améliorer et de corriger un tant soit peu cette situation. Je me permettrai même à ce propos de rappeler que dès les années 60, dans un autre gouvernement, celui qui vous parle a été parmi les premiers à s'efforcer avec des moyens purement provinciaux à aider nos concitoyens autochtones à s'émanciper quelque peu de cette véritable chape de plomb que leur imposait cette tutelle d'un autre âge. C'est alors que nous mettions sur pied, au ministère des Richesses naturelles du Québec, comme on l'appelait à l'époque, une Direction générale du Grand Nord qui était essentiellement au service des Inuit.

Et ainsi, le Québec, d'une étape à l'autre, est-il devenu une des premières provinces à vouloir dispenser aux Autochtones des services d'éducation, de santé, de maintien de l'ordre et souvent, je dirais très souvent, il l'a même fait à ses propres frais; et c'est pour maintenir le dialogue permanent avec les Autochtones tout en coordonnant le mieux possible cette action de plus en plus diversifiée que le gouvernement actuel a mis sur pied en 1978 un Secrétariat aux affaires amérindiennes et inuit dont j'ai tenu à assumer personnellement la responsabilité ministérielle.

J'aimerais citer brièvement quelques autres exemples de ce que le Québec a fait dernièrement, à la demande des Autochtones eux-mêmes, pour étendre dans toute la mesure du possible certains bénéfices à tous et à chacun d'entre eux. Ainsi le Québec a-t-il tenté de réparer l'injustice qu'on fait subir aux femmes indiennes qui, par l'effet d'une loi tout bonnement inique, perdent leur statut dès qu'elles ont la malencontreuse idée d'épouser un Blanc, alors que l'inverse n'est pas vrai, c'est-à-dire que ça n'arrive pas à un Indien qui se marie avec une Blanche.

Depuis 1980, le Québec a donc redonné aux femmes qui sont dans cette situation, pour ce qui concerne en tout cas l'ensemble de nos propres lois, le statut d'Indienne qu'elles avaient ainsi perdu. Tous les Amérindiens du Québec d'autre part sont récemment devenus bénéficiaires d'exemptions de taxes dans le domaine des communications et de l'électricité, ce qui constitue, sans que nous ayons été contraints par quelque engagement, une extension des exemptions qui avaient déjà été accordées dans le cadre des Conventions de la Baie-James et du Nord-Est québécois.

Ces conventions que je viens d'évoquer, qui étaient une grande première et qui demeurent le seul événement de cette ampleur au Canada, c'est sous le gouvernement qui nous a précédés qu'elles furent d'abord amorcées. En 1975, en effet, était conclue avec les Cris et les Inuit la Convention de la Baie-James que, pour notre part, nous avons par la suite étendue aux Naskapis. La mise en oeuvre de ces conventions a nécessité

depuis lors l'adoption de plus de vingt lois distinctes et a impliqué l'octroi de sommes importantes pour le développement des minorités concernées. Pour nous, ces conventions ont valeur de traités et, à ce titre, elles ne sauraient être modifiées sans l'accord de nos partenaires autochtones.

Je souligne aussi que ces ententes couvrent déjà environ le quart de tous les Autochtones qui vivent au Québec. J'ajoute, et je sais que certains ne seront pas d'accord — peut-être qu'un jour on y arrivera —, j'ajoute que nous sommes quant à nous convaincus qu'on aura une meilleure chance d'assurer ensemble, de concert avec elles, le développement auquel aspirent toutes les communautés autochtones si on peut prendre la voie de telles ententes comme une formule permanente.

Cela dit, je ne peux pas prendre la parole devant cette assemblée sans évoquer les événements qui se sont produits lors de la dernière conférence constitutionnelle, celle de novembre 1981. Je vais être bref, ce n'est pas le plus agréable des souvenirs. Mais il faut bien en dire un mot, puisque ce sont ces événements-là qui impósent, par simple respect de nous-mêmes et de notre propre nation, car elle existe elle aussi, qui imposent donc de sérieuses limites à notre participation à cette conférence. C'est cela qui nous fait aujourd'hui une position que d'aucuns, à juste titre sans doute, ont qualifiée d'ambigüe. Très simplement, le Québec ne reconnaît pas la légitimité du Canada Bill qui sert maintenant de Constitution au Canada. C'est le résultat d'un coup de force qui a été consommé en notre absence et dans notre dos. En ce qui nous concerne, ce Canada Bill ne crée qu'une situation de fait et absolument pas une situation de droit. Et tant que le Québec n'aura pas été pleinement rétabli dans ses droits, il refusera de reconnaître cette nouvelle Constitution.

Les conditions auxquelles nous pourrions la reconnaître éventuellement, elles ont été clairement énoncées par notre Assemblée nationale et, si nous n'avons pas voulu en faire un préalable à cette conférence, c'est uniquement, je répète, par souci d'équité et de solidarité à l'égard des Autochtones du Québec. Ces conditions, il est de mon devoir de les rappeler brièvement.

Premièrement, en lieu et place d'un véto que, paraît-il, nous n'avons jamais eu et dont très évidemment on ne veut plus entendre parler, sauf avis contraire qu'on attend toujours, eh bien, qu'on nous accorde alors cette formule de retrait que d'aucuns autour de cette table se rappellent sans doute et qui garantirait dans tous les cas pleine et entière compensation.

Deuxièmement, le rétablissement de droits et de pouvoirs en matière linguistique. Je comprends nos amis inuit et amérindiens quand ils parlent du maintien de leur culture, du maintien de leur identité: eh bien nous aussi. Donc, le rétablissement des droits et pouvoirs en matière linguistique qu'on nous a enlevés et sans lesquels, je le souligne, le Québec ne serait jamais entré dans la Fédération canadienne.

Et troisièmement — c'est un peu la suprême ironie que d'avoir à le mentionner au moment où l'on envisage la reconnaissance constitutionnalisée de droits, non seulement individuels, mais des droits collectifs, des droits en quelque sorte nationaux des peuples autochtones, et Dieu sait s'ils l'ont longuement et douloureusement méritée cette reconnaissance —, bien, de la même façon, il aurait fallu et il faut qu'on admette également, et spécifiquement, l'existence, l'identité d'une nation tout aussi distincte que n'importe quelle autre et qui est concentrée au Québec et y trouve sa patrie et que le Canada Bill s'est permis d'ignorer totalement comme s'il s'agissait d'une simple collection d'individus. On sait à quel point l'individu c'est fondamental mais il appartient aussi à une communauté. On a fait comme s'il s'agissait dans notre cas d'une collection d'individus qui n'ont aucun caractère distinct alors qu'en réalité ils ont un caractère spécifiquement et complètement national.

Maintenant, je sais que nos amis autochtones peuvent être déçus, ils nous l'ont dit, du fait que notre présence ici, à leur demande, ne doive laisser aucun malentendu sur notre attitude à l'égard du Canada Bill. Quels que soient les résultats de cette conférence, le Québec n'acceptera de poser aucun geste qui impliquerait une reconnaissance même implicite de ce document constitutionnel, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer aux dirigeants autochtones que j'ai rencontrés, qui ont forcément trouvé ça insuffisant. Mais nous non plus, on ne se laissera pas abolir.

Comme j'ai pu le leur expliquer, le Québec, par ailleurs, ne s'objectera à aucune modification constitutionnelle qui n'affecterait pas encore une fois les droits et les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec, aucune modification constitutionnelle qui pourrait être mise en oeuvre sans la pleine participation du Québec. Et il en est un bon nombre. Et c'est uniquement si on tient compte de cette position du Québec qu'on fera vraiment des progrès; si l'on n'en tenait pas compte, ce serait en réalité comme si l'on jouait un autre jeu que celui de vouloir obtenir du progrès. Ces progrès, donc, nous ne pouvons malheureusement pas y concourir pleinement, parce que nous ne pouvons pas en conscience accepter de cautionner ainsi un vol de nos propres droits.

Encore une fois, on me l'a dit chez nos interlocuteurs autochtones, cela a été répété ce matin, on est « tanné », paraît-il, on en a jusque-là de ces conflits entre Blancs, en particulier entre le Québec français et l'État fédéral et le reste du Canada anglais. Mais ça aussi, ça fait partie de ces réalités qui ont été évoquées à l'ouverture de la séance, de ces réalités qu'on ne peut pas escamoter. D'ailleurs, en terminant, je me permettrais de dire aux représentants autochtones qu'ils feraient bien de se méfier un peu de ce processus de discussion constitutionnel qui, croyez-en ou n'en croyez pas notre vieille expérience québécoise, peut recéler une foule de traquenards. Nous avons appris, nous, à nos dépens aussi, à quel point la reconnaissance ou même le simple maintien de droits peuvent être aléatoires dès qu'on s'embarque sur cette voie étroite et semée d'embûches.

Comme je l'ai dit, nous croyons, quant à nous, que la voie des ententes avec les gouvernements provinciaux de bonne foi est et serait infiniment plus rapide et bien plus prometteuse aussi, parce qu'il y a là une évolution possible que le processus constitutionnel en général tend plutôt à bloquer. En tout cas, on me permettra de dire que ça nous paraît évident en ce qui concerne le Québec, puisque tout récemment notre gouvernement acceptait formellement de négocier une telle entente avec la coalition qui regroupe la plupart des Autochtones québécois quel que soit leur statut. Nous avons même accepté que ces négociations se fassent à la lumière d'énoncés qui ont été définis en réponse à quinze demandes précises que nous avait formulées la coalition autochtone. Il me fera plaisir de déposer aujourd'hui le texte de ces quinze réponses. Sauf erreur, le Québec est seul autour de cette table à avoir pris le risque de commencer ainsi à afficher ses couleurs. Je dis bien « risque » parce que, même si c'est un point de départ qui nous semble valable, nous sommes bien conscients que c'est encore loin d'être parfait; mais c'est mieux, me semble-t-il, que certaines autres attitudes qui ne visent qu'à... on dit en anglais « to embroil », c'est-à-dire qu'à « mêler les cartes ».

Quoi qu'il en soit, cette démarche que nous avons entreprise pourrait conduire prochainement à la conclusion d'un protocole en bonne et due forme entre notre gouvernement et les peuples autochtones du Québec, de manière à définir de façon précise et définitive et tout aussi irrévocable que n'importe quel autre enchâssement les droits fondamentaux, les conditions de développement et toute la mesure possible de *self-government* de ces communautés nationales qui vivent à nos côtés. Merci, monsieur le président.

Pouvoir indien, négociation, entente

Monsieur Lévesque J'ai été très heureux, monsieur le président, d'entendre un des porte-parole autochtones se tourner tout à l'heure vers les provinces pour leur demander de donner leur opinion parce que, si on veut se parler franchement (on se parlait franchement ce matin), c'est vrai que pendant tout ce débat presque métaphysique qui s'est déroulé cet après-midi — éloquemment entretenu par un bon nombre de gens, et qui nous a fait remonter à la création, à Christophe Colomb, à.... et que l'on pourrait entretenir — derrière tout ça, ce qui se déroule c'est un processus politique; ça été dit aussi: *this is a political process*. Il y a un porte-parole très autorisé des Autochtones du Canada qui a dit déjà: *the whole thing is about power*.

Seulement, il faut comprendre le problème, je crois, que pour les Autochtones, en ce qui concerne ce pouvoir politique, se trouve compris aussi la méfiance — on a dit *trust*, c'est le mot-clé —, la méfiance qui est derrière la façade. Le pouvoir s'est toujours exercé de quelque façon assez classique; probablement la plus classique, c'était le pouvoir des armes et puis le pouvoir du nombre. Par exemple, la dépossession des Métis au temps de Riel, c'était un crime qui était l'abus du pouvoir des armes soutenu par le pouvoir du nombre. Quand un groupe devient suffisamment dominant — je pense que c'est l'histoire du monde, c'est classique aussi — quand un groupe devient assez dominant et qu'il occupe un territoire, ceux qui sont occupés, bah! — c'est classique, hélas, mais c'est comme ça — on s'arrange par la ségrégation, par des tutelles, y compris des tutelles fondées sur des lois, mais des lois passées dans un sens très précis qui est de garder les gens sous tutelle, on s'arrange pour les empêcher d'émerger.

Alors, qu'est-ce qui reste à un groupe pour atteindre une solution civilisée, une solution qui implique que l'on puisse se parler d'égal à égal, fondamentalement, malgré de terribles différences numériques. Ça implique qu'on prenne tous les moyens, qu'on s'organise, qu'on secoue le système, qu'on essaie d'attirer aussi, et très légitimement, le plus d'attention de l'opinion internationale, ce que font assez admirablement nos amis autochtones, de façon à se bâtir la base morale d'un pouvoir politique afin d'amener les gens à négocier convenablement d'égal à égal. Ça nous est arrivé au Québec, c'est pour ça que je parlais ce matin et je me permets de le répéter, je disais ce matin que la véritable voie, à mon humble avis, ce

sont des ententes avec les gouvernements qui sont sur place, mais avec le pouvoir de les forcer à négocier convenablement.

Je ne veux pas me prononcer sur ce qui se passe dans le reste du Canada, chacun ses troubles, mais il est évident que derrière ce qui se passe et les douzaines de ce qu'on appelle *comprehensive claims* se trouve à mon humble avis ce besoin des Autochtones ils me le diront si j'ai tort, d'accumuler assez de pouvoir, de pression, pour pouvoir négocier d'égal à égal, ce qui est fondamental. Ça nous est arrivé au Québec, je le disais, ça nous est arrivé pas par notre propre mérite, on a été forcés. Je pense que tout le monde peut évoquer la façon dont c'est arrivé pas par notre propre mérite, on a été forcés et on a compris en cours de route que c'était une bonne chose et je pense que nos partenaires maintenant, qui ne sont pas contents tous les jours, Dieu sait, de la façon dont se développe la réalisation des Conventions de la Baie-James et du Nord-Est québécois, les partenaires sont quand même sûrs d'une chose: ils ont là un règlement négocié qui a pour nous et pour eux une valeur de traité, qui a donné des résultats même dans cette définition de *title*, du titre indien ou inuit, peut-être pas la définition idéale qu'ils cherchaient au début, mais on a négocié honnêtement. Et depuis que les contrats sont là, la Convention, il y a au moins cinq ou six changements qui ont été demandés, soit par nos partenaires autochtones ou proposés par nous, mais de toute façon, qui ont dû être également négociés et acceptés conjointement, et je me permets de répéter encore une fois ce que je disais ce matin, il me semble que la véritable voie de réalisation de ce processus politique réside dans ce genre d'ententes qui, automatiquement ou ensuite, peuvent être enchâssées ou comme ils disent en anglais *entrenched*. Nous, nous voyons cela essentiellement dans nos lois fondamentales, nos interlocuteurs ne sont pas toujours d'accord, mais le processus, il me semble, a du sens et c'est probablement le seul qui permettrait aux choses d'évoluer rapidement. Ça vaut ce que ça vaut, mais c'est notre opinion. Merci, monsieur le président.

L'égalité entre les hommes et les femmes autochtones

Monsieur Lévesque Monsieur le président, je voudrais simplement d'abord, j'aurai peut-être quelques remarques à ajouter rapidement après, je voudrais d'abord céder la parole brièvement à deux de celles, ça, je pense que tout le monde l'admettra, qui sont les principales intéressées dans le domaine qu'on discute, c'est-à-dire à deux dames autochtones qui sont membres de plein droit de la délégation du Québec.

D'abord, je passerai le micro à madame O'Bomsawin, du peuple abénaquis, originaire et résidente d'Odanak, au Québec, et présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec.

Madame O'Bomsawin Monsieur le président, au nom des femmes autochtones du Québec, je désire appuyer l'introduction à la partie 2 de la Constitution, article 35, d'une clause garantissant l'égalité entre les sexes indépendamment des autres dispositions dans cette partie. Que les droits des peuples autochtones du Canada y soient garantis également pour les hommes et les femmes.

Il y a un doute qui subsiste à savoir si les articles présents dans la Constitution s'appliquent aux droits des peuples autochtones. Il ne faut pas qu'un seul doute subsiste sur une question fondamentale. Ce n'est pas un simple redressement à l'injustice qui existe présentement dans la *Loi sur les Indiens*, c'est une clause qui va durer pour l'avenir et qui exprimera l'engagement de toutes et de tous, à l'effet que l'égalité entre les sexes est une garantie essentielle.

La clause, telle que nous la proposons, reçoit l'appui de la majorité des associations autochtones, du Comité inuit sur les questions nationales, du Conseil national des Autochtones, de l'Association des femmes autochtones du Canada et autres. Cette clause n'est pas destinée à un groupe en particulier et on ne parle pas de l'intérêt minoritaire, c'est pour l'égalité de tous les peuples autochtones. En tant que tel, ceci doit être inclus dans la Constitution canadienne.

Les femmes autochtones du Québec croient que cette proposition est juste et équitable en ce qu'elle préconise la garantie de l'égalité qui protégera pour l'avenir les droits de la femme indienne.

Par la même occasion, je remercie monsieur René Lévesque, Premier ministre du Québec, de nous donner l'opportunité de parler pour nous-mêmes sur des sujets nous concernant à cette conférence et, par la même occasion, aussi souligner la reconnaissance du gouvernement du Québec envers nos femmes autochtones. Merci, monsieur le président.

Monsieur Lévesque Si vous permettez, monsieur le président — je vous remercie madame O'Bomsawin — je voudrais céder la parole quelques instants à madame Mary Two-Axe Early, qui est du peuple mohawk, à Kahnawake. On disait Caughnawaga avant, au Québec... madame Two-Axe Early, c'est la championne depuis toujours des droits des femmes, elle a été une des fondatrices du mouvement *Equal Rights for Indian Women* et ça lui a valu, entre autres reconnaissances officielles, c'est presqu'une reconnaissance internationale, un doctorat honorifique de *Osgoode Hall Law School, York University*.

Madame Mary Two-Axe Early J'ai eu une vision... je vis que je serais un jour de nouveau libre. Libre d'être moi-même, d'être une Indienne. Cette liberté, je l'ai perdue il y a 45 ans. Elle m'a été enlevée par la loi, une loi écrite par des hommes libres, soixante-dix ans avant que ma liberté ne soit chapardée. Cent quatorze ans se sont écoulés depuis que ces hommes libres ont écrit les mots qui allaient porter un coup fatal aux générations futures de femmes indiennes, des mots qui allaient meurtrir leur personnalité de femmes, les priver du droit de reposer en terre sacrée à côté de leurs ancêtres; du droit de posséder des biens et de vivre en liberté sur la terre sacrée à côté de leurs ancêtres; du droit de posséder des biens et de vivre en liberté sur la terre que ces hommes libres ont taillée à nos ancêtres pour qu'ils en fassent leur demeure; du droit que soient transmises normalement notre identité propre, notre culture indienne, c'est-à-dire par les soins d'une mère qui en imprègne ses enfants.

Je vis que les pères de cette grande citadelle de la démocratie et de la liberté, ce pays de 23 millions d'humains venus des quatre coins du monde et formant une mosaïque de races et de cultures, dédié à la défense de la démocratie et la justice — cette terre et ce peuple qui a su se dresser contre ces nations ou peuples qui menaçaient la liberté... je vis les pères de ce grand pays connu sous le nom de Canada en train d'effacer à jamais les mots diaboliques si contraires au principe que chacun de vous chérit en tant que canadien: que chaque citoyen de ce grand pays soit libre.

S'il-vous-plaît, sondez votre âme, sondez votre coeur, suivez votre conscience et rendez à mes soeurs leur liberté.

Je connais un homme qui en conscience a déjà décidé quelle position adopter envers cette liberté. Je cite sa lettre du 11 octobre 1980: « Je voudrais donc rassurer toutes les femmes indiennes du Québec, celles qui sont inscrites conformément à la *Loi sur les Indiens* et celles qui ne le sont pas — et tout particulièrement celles qui ont perdu ou perdront leur statut en raison de leur mariage à des non-Indiens —, qu'en vertu de leur héritage et de leur appartenance à l'entité indienne elles sont et seront toujours reconnues comme telles par le gouvernement du Québec. » Signé: René Lévesque, Premier ministre du Québec.

J'ai eu une vision... je vis que le Grand Esprit vous aidait à écouter votre conscience, vous donnait le courage de vos convictions et la force de défendre vos principes d'hommes et de femmes libres. J'ai eu une vision... et vous, vous assurerez à mes soeurs leur liberté. Merci.

Monsieur Lévesque Monsieur le président, vous venez de dire que ça fait un peu de publicité pour le gouvernement. Je dois vous dire, conformément à une entente qu'on a prise avec les représentants autochtones qui font partie de la délégation du Québec, qu'ils ont l'absolue liberté d'être d'accord ou pas d'accord avec nos positions et que nous ne lisons pas à l'avance leurs textes.

Commentaire de madame Mary Simon à partir du siège du Comité inuit sur les questions nationales

Madame Simon Je voudrais parler quelques minutes de la clause d'égalité. Ce ne sera pas long, parce que nous avons d'autres questions fondamentales à débattre et je crois qu'il ne reste plus beaucoup de temps.

Je voudrais seulement préciser la position du Comité inuit sur les questions nationales au sujet de cette clause. Le Comité a toujours insisté pour que la clause d'égalité soit à l'ordre du jour de cette conférence et insérée dans la Constitution. Nous en avons constamment soutenu l'enchâssement inconditionnel dans la Constitution et nous continuons de le faire. Nous reconnaissons que d'autres problèmes peuvent subsister, par exemple ceux reliés aux individus titulaires ou non du statut légal, mais la clause d'égalité doit être enchâssée.

Tout gouvernement peut parfois méconnaître ou passer outre aux droits individuels et je pense que tout gouvernement peut parfois admettre ce fait; tout comme les gouvernements fédéral et provinciaux ont imposé des limites à leurs pouvoirs, afin d'interdire la discrimination fondée sur le sexe, les gouvernements autochtones devraient aussi s'imposer les mêmes limites. C'est notre opinion.

Les autres problèmes doivent être réglés, mais toujours en tenant compte du droit fondamental à l'égalité entre les sexes et c'est le point de vue du Comité.

Position du Québec quant à l'égalité des sexes

Monsieur Lévesque Très brièvement, monsieur le président, parce que je pense que la meilleure argumentation a été faite par les représentantes autochtones elles-mêmes il y a quelques heures en ce qui concerne le Québec.

D'autre part, je peux très bien comprendre que dans certains milieux, chez certains peuples amérindiens, on soit réticent à ce sujet. Je crois savoir. Et je crois aussi que le gouvernement fédéral à ce point de vue là est parfaitement d'accord, mais évidemment se trouve pris en tenailles, pour élargir les clauses de lois. Là, en fait, on nous parle, je pense, d'une reprise de la vieille *Loi sur les Indiens*, ce qui malheureusement, si c'est vrai, viendrait renouveler la tutelle, mais d'une autre façon et c'est la tutelle fondamentalement qui est mauvaise.

Mais je comprends que parmi les réticences qu'on peut sentir du côté amérindien il y a le fait que — depuis soixante-quinze ans probablement, je n'ai pas la date — cette distortion, c'est-à-dire cette inégalité statutaire entre les hommes et les femmes, a été incorporée dans une loi. Je comprend aussi que, aux yeux de beaucoup d'Amérindiens et de leurs porte-parole, ça va carrément contre leurs coutumes, leurs traditions telles qu'ils les interprètent, de se faire décréter des choses comme ça par des Blancs essentiellement, dans une Constitution dont ils n'ont pas vraiment la maîtrise — ils ne l'auront jamais — ni même la certitude de participer pleinement. Je dois dire que le Québec est bien placé pour comprendre les fondements de cette attitude. Seulement, sauf erreur, les nations autochtones du Québec se rallient dans l'ensemble à ce principe d'égalité et nous avons commencé à l'appliquer dans la mesure de nos moyens, au Québec. Par conséquent, conformément à la position qui est nôtre ici, que nous avons, je pense, clairement expliquée, nous ne nous objectons, d'aucune façon, à un amendement constitutionnel qui irait dans le sens de l'égalité entre les hommes et les femmes en toutes circonstances.

La spécificité amérindienne

Monsieur Jacques-Yvan Morin Monsieur le président, c'est avec plaisir que je vais céder la parole à monsieur Max Gros-Louis Onéonti, ce qui signifie bon pagayeur. Monsieur Max Gros-Louis est le grand chef de la nation huronne et je suis heureux qu'il soit « bon pagayeur » parce que nous sommes dans le même canot au Québec, les Autochtones et les Blancs; nous avons besoin justement de bons pagayeurs. Alors, je lui cède l'aviron.

Monsieur Max Gros-Louis Monsieur le Premier ministre, messieurs les premiers ministres, d'abord j'aimerais faire un commentaire pour dire que je suis complètement d'accord avec ce que monsieur Erasmus vient de dire concernant la citoyenneté. C'est très, très important pour nous si on veut conserver nos groupes, nos nations, que ce soit les nations elles-mêmes qui décident qui en feront partie.

J'aimerais vous demander, si vous permettez, je serai peut-être un peu en dehors de l'ordre du jour, mais j'aimerais qu'avant que les gens présents ici à la table pour prendre des décisions le fassent, j'aimerais leur rappeler un peu dans quelles conditions on a été et dans quelles conditions on est encore.

Ici, vous avez treize délégations constituées de non-Autochtones et une délégation indienne. En tant que grand chef des Hurons, je voudrais vous faire remarquer que cette proportion est éloquente: elle résume notre histoire commune. Quand nous, les premières nations, étions la majorité, nous n'aurions pas agi de la même manière.

Un auteur anglais a dit que la vérité est la fille du temps. La vérité d'hier est lamentable, celle d'aujourd'hui, inquiétante; quant à la vérité de demain, est-elle confuse ou prévisible? Nous devons nous concentrer sur l'avenir. Mais celui-là ne se comprend qu'à la lumière du passé, ne s'appréhende qu'en fonction du présent.

Notre passé commun, je vous l'ai dit, fut lamentable. Il est curieux de constater que les émigrés fuyaient la tyrannie et l'oppression pour mieux nous l'imposer dans ce pays que nous occupons depuis des millénaires. D'abord, une tyrannie de l'esprit, regardez vos propres manuels d'histoire, vos films, votre télévision: on y représente la première nation comme des

sauvages, sauvages qui n'ont rien de bon. On nous interdisait l'école et, dans vos écoles, on nous interdisait la langue de nos pères.

Ensuite, vous décidez que nous n'étions pas des Canadiens. Les premiers occupants devinrent des mineurs, privés même du droit de vote jusqu'en 1960. Pourtant l'Indien fut bon pour l'abattoir. Allez par exemple en France où les cimetières se remplissent en 1914-1918 ou 1939-1945 de soldats indiens. Ces mêmes Indiens ne pouvaient choisir les hommes politiques qui les faisaient tuer. Il s'agissait d'un crime, il s'agissait d'une faute, n'est-ce pas? Enfin!

Que nous ayons signé des traités solennels ou pas, vous avez occupé nos terres pour des fins mercantiles. Tout ceci est lamentable. Quand vous êtes arrivés, nous vous avons fait un accueil généreux. Dans nos langues, il n'y avait pas de mot pour assimilation. Était-ce une erreur?

Nous avions défini les institutions politiques et démocratiques. Mais, disiez-vous, nous vous apportons la belle et grande civilisation. Elle est belle et grande, la civilisation européenne; une fois imposée dans ce pays, c'est pourtant d'abord le refus de la dignité, de l'égalité et du dialogue. Aujourd'hui, vous comprendrez facilement qu'il m'est impossible de me sentir Canadien dans les circonstances présentes. Je ne suis pas Canadien car vous, les émigrés, l'avez voulu ainsi. Je suis Huron et fier de l'être, je suis aussi Huron parce que vous refusez la construction d'une civilisation commune. Je ne suis pas seul dans ce cas. Regardez autour de vous et vous observerez l'absence de plusieurs Premières nations. Ces frères n'ont plus confiance en vous.

Pour que nous soyons en mesure de formuler un langage commun pour l'avenir, je voudrais vous poser quelques questions générales. Premièrement, oui ou non un Indien vaut-il un émigré? Deuxièmement, voulez-vous poursuivre votre politique séculaire d'extinction de nos droits? Troisièmement, voulez-vous vraiment entretenir des relations d'égal à égal?

Vos réponses, même tacites, à ces questions seront capitales. Je vais vous dire pourquoi. Les Canadiens se scandalisent à juste titre à propos des massacres des peuples autochtones au Guatémala ou ailleurs. De telles politiques haineuses ont pour objectif une mort rapide des premiers occupants. Par contre, jusqu'ici, vous nous promettez une mort lente. Où est la différence fondamentale? Demain, l'avenir est difficile à prévoir, notre expérience nous pousse par contre à l'envisager avec le plus grand

scepticisme. Ou bien nous nous reconnaissons le droit à la différence ou bien les lendemains seront sombres.

Le droit à la différence implique un minimum de mesures immédiates qui suivent: la reconnaissance constitutionnelle de notre identité distincte, l'autodétermination des Premières nations à travers nos institutions politiques et juridiques propres, la reprise en main de nos terres et de nos ressources, notre participation effective à tout processus de modification à la Constitution, la reconnaissance de nos langues et de nos cultures. Dites-vous bien qu'il ne s'agit là que d'un début timide. Je vous rappelle le problème du verre de vin: vous diriez qu'il est à moitié plein, moi, je vous dirais qu'il est à moitié vide.

Si nous adoptons ces propositions, nous avons encore un long chemin à parcourir.

Conclusion: nous nous trouvons à un tournant. Ou bien le droit à la différence prévaut ou bien le progrès est un escargot et la différence s'imposera d'elle-même. Nous resterons Indiens quoiqu'il arrive.

Il arrive aux émigrés de parler du tiers-monde. Vos gouvernements se vantent des programmes d'aide aux pays en voie de développement en Afrique ou ailleurs. Regardez autour de vous cependant, le quart-monde existe et il se trouve à cette table. Le quart-monde, fier, est destiné à s'épanouir malgré ou en dépit de vos créations juridiques souvent ternes et volontairement incompréhensibles. Cet épanouissement se fera avec vous, malgré vous ou contre vous.

Si j'étais parmi les dirigeants du pays, je profiterais de ce moment même de la Constitution pour réparer les injustices et arrêter ces problèmes qui grossissent de jour en jour. Merci.

Gouvernement autochtone autonome

Monsieur Lévesque Je vais essayer d'être aussi bref, ou presque, que notre collègue, monsieur Pawley, parce que le temps passe. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur ce sujet, parce que c'est le sujet central auquel, bien sûr, on sera obligé de revenir tout le long du chemin et je résiste même à la tentation que m'a donnée tout à l'heure monsieur Amagoalik; il me rappelait de très bons souvenirs quand il a employé l'expression « Maîtres chez nous ».

Alors, je vais passer immédiatement la parole, si vous le permettez, à une personne particulièrement qualifiée à notre avis, qui est membre de la délégation du Québec, tout en étant pleinement solidaire avec l'ensemble de ses concitoyens inuit. Il s'agit de madame Mary Simon. Elle est particulièrement qualifiée, parce qu'elle est à la fois membre du Conseil exécutif de la Conférence circumpolaire des Inuit, un des deux seuls membres provenant du Canada, et qu'elle est également présidente de la Société Makivik qui est gardienne, comme société, des droits des Inuit du Québec et administratrice des fonds de compensation qui sont versés par les gouvernements.

Madame Mary Simon Il me semble qu'il existe une différence fondamentale entre le débat d'aujourd'hui et les discussions des derniers mois. Au début, lorsque nous avons commencé à discuter des droits constitutionnels avec les ministres et sous-ministres, la question d'un gouvernement autochtone autonome était posée en termes de droits. Durant les discussions préliminaires, on nous a laissé entendre ou nous avons cru comprendre que certains obstacles rendaient difficile pour l'heure l'acceptation d'un gouvernement autochtone autonome en tant que droit constitutionnel.

Nous nous sommes dits d'accord alors pour que cette question soit débattue en termes de principe.

Or, durant tout l'après-midi ou, du moins, depuis que nous traitons du sujet, j'ai entendu mes collègues dire qu'il existe différents types de gouvernement autonome répondant à différents concepts. Et que chacun de ces concepts devrait être élaboré en fonction de chaque groupe autochtone. Cela peut se faire de différentes manières. En ce qui me concerne, je suis

responsable des Inuit du Nouveau-Québec et nous avons notre propre gouvernement régional. C'est une notion de gouvernement autonome.

D'autres pensent à un gouvernement autonome en fonction de leurs besoins régionaux et de leurs droits locaux et je voudrais souligner que le Premier ministre lui-même a reconnu l'importance cruciale de cette question pour les peuples autochtones, lorsqu'il a inscrit à l'ordre du jour de la Conférence nationale des chefs indiens, tenue ici-même à Ottawa en 1980, la question d'un gouvernement autochtone autonome comme devant faire partie du débat constitutionnel.

Je m'inquiète beaucoup de la tournure que prend cette conférence à la lumière des interventions que je viens d'entendre, à savoir que, avant même d'avoir fini de discuter du concept même du gouvernement autonome, on entend dire qu'il s'agit là d'un processus de longue haleine. Je croyais qu'il était question, à cette conférence, d'enchâsser d'emblée dans la Constitution certains droits ou certains principes. Je comprends qu'il puisse y avoir des difficultés à accorder le droit à un gouvernement autochtone autonome à ce moment-ci, mais je n'aurais jamais pensé que nous quitterions cette salle sans avoir convenu d'inscrire le principe d'un gouvernement autonome dans la Constitution. Sans vouloir être la cause de l'échec de cette conférence, je voudrais quand même dire aux premiers ministres ceci:

Vous savez que les Autochtones sont venus à cette conférence animés du désir de collaborer. Le paragraphe 2 de l'article 37 stipule clairement que la conférence des premiers ministres devait se réunir pour considérer des droits. Les droits doivent-ils être inscrits dans la Constitution? Lors de réunions avec des hauts fonctionnaires et certains ministres, on nous a affirmé qu'il ne pouvait en être question et nous avons accepté de parler de principes. Je voudrais seulement dire que, au terme du débat sur le gouvernement autochtone autonome, je pense qu'il faudrait revenir à l'idée première: inscrire immédiatement le principe d'un gouvernement autochtone autonome dans la Constitution. Parce que, quand nous nous rencontrerons la prochaine fois, tout sera à recommencer et l'on discutera encore à savoir si la question du gouvernement autonome doit ou non être mise à l'ordre du jour des discussions constitutionnelles.

Un accord imparfait

Monsieur Billy Diamond, grand chef des Cris du Québec à partir du siège de l'Assemblée des premières nations

Monsieur Diamond Notre assemblée a vécu une séance très laborieuse de négociation et d'élaboration de textes. J'ai participé à ces réunions hier soir et aussi cet après-midi. Nous avions toutes les raisons d'être satisfaits du projet d'accord d'hier soir et nous étions prêts à apporter certaines modifications en vue de concilier toutes les parties intéressées.

Je voudrais seulement souligner que cet accord ne contient plus de principes, et est en fait un plan de travail à suivre.

Monsieur Davis a parlé de prise de conscience, de sensibilité et d'un processus qui s'amorce. J'ai bien peur que ce processus ne soit ralenti et cela à cause d'un élément très important qui est venu s'ajouter; et pour qu'il n'y ait pas de confusion possible, disons que je pense au cas de la Colombie-Britannique. C'est la Colombie-Britannique qui a voulu supprimer cette clause. Quant à nous, nous désirons toujours qu'elle soit inscrite. Dans sa première version, la clause portait originellement le numéro 6 et après certains changements elle aurait dû se lire comme suit: « En plus de tenir les conférences visées au paragraphe 1, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux s'engagent, dans les limites de leurs compétences respectives, à négocier et à conclure des traités avec les peuples autochtones du Canada en vue de la mise en application, dans les différentes régions du Canada, des droits aborigènes ».

Nous pensions que cette clause était très importante compte tenu des présentes négociations au sujet des revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et ailleurs au pays.

Engagement du Québec

Monsieur Lévesque Monsieur le président, je dois dire que nous sommes très contents, nous, du Québec, qu'il y ait eu parmi les autres participants un accord, même si je dois dire jusqu'à nouvel ordre que ça ressemble à la montagne qui a accouché d'une souris!

On parlait ce matin, j'ai noté la phrase: *elaborations of principles in the Accord*, qu'il devait y avoir une certaine élaboration de certains principes dans cet accord. Je dois dire que comme tout le monde j'ai à peine eu le temps de le lire; et, j'ai eu beau chercher, je n'ai pas trouvé de principes.

Je trouve, exactement comme l'a dit sur un sujet très central madame Simon de la Société Makivik tout à l'heure, je trouve qu'il est regrettable qu'on n'ait pas pu se rendre jusqu'à la considération sérieuse de certains principes et surtout qu'on n'ait pas pu se rendre jusqu'à l'acceptation de certains principes fondamentaux. Je crois sans exagérer que nous sommes sur le plan québécois quelque peu plus avancés que ça; encore une fois c'est pas parfait, mais nous avons pris un peu d'avance, c'est le moins que je puisse dire.

J'ai remarqué aussi, je dois le dire comme je le pense, qu'il y a eu un très grand fouillis ce matin autour et alentour du texte proposé de l'accord, qui avait émané de ce qu'on appelle en langage courant un *shift* de nuit. Nous connaissons, nous du Québec, le danger de ces *shifts* nocturnes et je conseillerais très amicalement aux représentants autochtones, qui n'ont pas encore une longue habitude, d'organiser désormais des patrouilles nocturnes quand ils viendront à Ottawa.

Maintenant, ce que nous avons à dire très rapidement pour le Québec, c'est que nous allons voir sans délai, avec les représentants autochtones du Québec, que nous avons été très heureux et très fiers de compter dans les rangs de la délégation québécoise, nous allons voir avec eux et avec elles, comment nous envisagerons la suite ensemble. Je puis déjà déclarer solennellement, au nom du gouvernement du Québec, que pour toute conférence ultérieure, ainsi que les rencontres préparatoires qui seront requises, Québec ne sera pas moins présent que cette fois-ci et j'espère, avant de terminer, que notre présence aura eu quelque utilité pour ceux à cause de qui nous étions là, c'est-à-dire les peuples autochtones.

En tout cas, je dois souligner une chose qui m'a frappé, c'est la qualité de solidarité, de mobilisation interne, de dignité et de fierté qu'ils ont affichée ici et qui pourrait servir de leçon à beaucoup d'entre nous.

Maintenant, je le dis sans amertume, nous ne signerons pas cet accord, parce qu'il y a là deux choses: une espèce d'implication indirecte, mais que nous sentons très bien, à l'égard du processus constitutionnel, basé sur le *Canada Bill* que nous ne reconnaîtrons jamais tel qu'il est.

Et deuxièmement, parce que squelettique, squelettique comme l'est cet accord, il pourrait servir, si on ne faisait pas attention, à ralentir un processus que nous, en tout cas au Québec, nous voulons accélérer autant que possible.

Je le dis sans amertume, mais je crois que notre parole donnée a autant de valeur que n'importe quel accord sur le papier. Je le dis sans amertume mais, à propos d'accord, cette salle me rappelle de curieux souvenirs.

Nous aurons, bien sûr, à nous entendre avec les représentants des peuples inuit et amérindiens qui sont au Québec sur la façon de consigner avec eux la garantie que je viens de donner, de même que l'intention que nous avons justement d'avancer ensemble, une intention qui a pas mal de chances d'être plus rapide que ce processus constitutionnel. Et quand je dis « ensemble », je veux dire aussi que, lorsque nous aurons quelque engagement sur lequel on pourra s'entendre, on se sera entendus entre nous, on le prendra — et, quand à nous, ça devrait être toujours comme ça —, on le prendra conjointement, sur le même pied, comme participants à part entière, les uns et les autres.

Maintenant, je n'irai pas plus loin, parce que la semaine prochaine, comme d'autres gouvernements je crois, nous avons une nouvelle session qui va s'ouvrir et, dans le discours inaugural que j'aurai à prononcer au nom du gouvernement, je ferai rapport plus circonstancié de cette conférence et j'aurai sans doute l'occasion alors d'évoquer des actions ultérieures que nous entendons mener. Merci, monsieur le président.

Principales conclusions de la conférence

Après deux jours de discussions, la conférence s'est conclue sur un accord agréé par toutes les parties, et signé par chacun des leaders autochtones et des premiers ministres sauf celui du Québec.

Le Québec n'a pas apposé sa signature sur cet accord parce qu'il vise la Constitution du Canada de 1982, dont le texte finalisé à son insu lui a été imposé contre la volonté de son Assemblée nationale.

Par ailleurs le Québec a indiqué à la conférence, par la voix de son Premier ministre, qu'il approuvait ce que l'accord contient.

En bref, l'essence de l'accord se rapporte à deux éléments principaux :

1. le processus de définition des droits des Autochtones
   a) la tenue en mars 1984 d'une seconde conférence des premiers ministres et des leaders autochtones ;
   b) l'obligation constitutionnelle de tenir deux autres conférences semblables, l'une en 1985 et l'autre en 1987.
2. Les amendements immédiats à la Constitution
   a) la Constitution est amendée pour établir l'égalité des droits des femmes et des hommes autochtones ;
   b) la Constitution est amendée pour assurer que les droits garantis dans des ententes du type de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois sont protégés par la Constitution de la même façon que ceux inscrits dans des traités.

Liste des délégués officiels du Québec

René Lévesque
Premier ministre, président du Conseil exécutif

Jacques-Yvan Morin
Ministre des Affaires intergouvernementales

Marc-André Bédard
Ministre de la Justice

Conseillers

Louis Bernard
Secrétaire général du
Conseil exécutif

Éric Gourdeau
Secrétaire général associé du Conseil exécutif
Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI)

Paule Leduc
Sous-ministre
Affaires intergouvernementales

Gilles Jolicoeur
Secrétaire adjoint du Conseil exécutif
Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit

François Levesque
Conseiller
Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit

Gilles Loiselle
Sous-ministre adjoint aux affaires canadiennes
Affaires intergouvernementales

Louis Lecours
Directeur des affaires institutionnelles et de la recherche
Affaires canadiennes
Affaires intergouvernementales

Jean Chouinard
Coordonnateur des affaires amérindiennes et inuit
Affaires canadiennes
Affaires intergouvernementales

Jean-K. Samson
Directeur des affaires civiles et pénales
Justice

René Morin
Conseiller juridique
Justice

Catherine Rudel-Tessier
Attachée de presse
Cabinet du Premier ministre

Jacques Frémont
Attaché politique
Cabinet du ministre des Affaires intergouvernementales

Jocelyne Olivier
Attachée politique
Cabinet du ministre de la Justice

Mary Simon
Présidente
Société Makivik

Billy Diamond
Grand chef des Cris

Hugh Nicholas
Chef
Oka (Mohawk)

Evelyne O'Bomsawin
Présidente
Association des femmes autochtones du Québec

Ronald Jacques
Chef
Restigouche (Micmac)

Albert O'Bomsawin
Chef
Odanak (Abénaquis)

Ernest Ottawa
Vice-président
Conseil attikamek-montagnais

Fred Kistabish
Président
Conseil algonquin de l'Ouest du Québec

Philip Awashish
Chef exécutif du
Grand Conseil des Cris du Québec

Mary Two-Axe Early
Présidente
Equal Rights for Indian Women, Québec

Fernand Chalifoux
Président
Alliance laurentienne des Métis et Indiens sans statut

Max Oné-Onti Gros-Louis
Grand chef des Hurons

Pearl Jacobs
Vice-présidente
Association des femmes autochtones du Québec

Renée Dupuis
Conseiller juridique
Conseil attikamek-montagnais

Peter Hutchins
Conseiller juridique
Grand Conseil des Cris

James O'Reilly
Conseiller juridique
Grand Conseil des Cris

Gerry Peltier
Conseiller
Oka (Mohawk)

STATEMENTS AND INTERVENTIONS BY QUÉBEC DELEGATES

CONSTITUTIONAL CONFERENCE, MARCH 1983

Canadian First Ministers' Conference on constitutional matters respecting the aboriginal peoples

STATEMENTS AND INTERVENTIONS BY QUÉBEC DELEGATES

Conference held in Ottawa
on March 15 and 16, 1983

The content of this publication was produced
by the Secrétariat des activités gouvernementales
en milieu amérindien et inuit (SAGMAI)

SAGMAI
875, Grande-Allée Est
Québec (Québec)
G1R 4Y8
(418) 643-3166

Edited by the Direction générale
des publications gouvernementales

Legal Deposit — 1st Quarter 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-10745-4
© Gouvernement du Québec, 1984

Table of Contents

- Introductory Note 7
- The Meaning of Quebec's Presence
  Opening Address by the Prime Minister of Québec 9
- Indian Power, Negotiation, Agreement 15
- Equality of Aboriginal Men and Women 17
- Comments by Mrs. Mary Simon of the Inuit Committee on National Issues 21
- Québec's Stand for Equality of Sexes 23
- Amerindian Specificity 25
- Autonomous Aboriginal Government 29
- An Imperfect Agreement 31
- Québec's Commitment 33
- Principal Results of the Conference 35
- Official Delegates from Québec 37

Introductory Note

On March 15 and 16, 1983 the first constitutional conference of Canadian First Ministers for the purpose of identifying and defining the rights of the aboriginal peoples of Canada was held in Ottawa.

In compliance with the request of the aboriginal peoples of Québec, the Prime Minister of Québec took part in the conference along with a delegation that included representatives of various aboriginal groups.

The spokespersons — representing the nine amerindian nations, the Inuit, the Métis and non-status Indians and the Native Women —, were perfectly free to express their views from seats reserved for Québec, in keeping with a prior agreement between them and the Prime Minister of Québec. They also spoke, on occasion, from seats reserved for their national Canadian associations.

Their statements, and those of other Québec delegates, reproduced here, constitute an integral part of the written account provided to each delegation by the Secretariat for Canadian intergovernmental conferences.

The Meaning of Québec's Presence

Opening address by the Prime Minister of Québec

Mr. René Lévesque Mr Chairman, with all due respect, I am sure that you understand, it is not because you called this conference that we are here today. The one and only reason that we are here is out of respect for the native peoples, above all, obviously, those living in Québec. Their elected representatives strongly insisted that we be present, and out of solidarity with them, but at our own risk somewhat, we decided to come.

Also, within certain limits that I will explain in a few moments, it seemed advisable for us to do our part to ensure that the native peoples would not be delivered the same treatment as that recently given to the French-speaking nation whose home and only homeland is Québec.

From the very beginning, white Québecers have, by and large, maintained better relations with native peoples than has anyone else on the continent. The actual ties between native peoples and Francophones from Québec did the most to give birth to that distinct people, the Métis, who are represented today at this table. This was the situation in any case until the last century, after which our peoples were removed and cut off from one another when the federal administration, with its exclusive authority, was officially established. In the wake of this event came the isolation and alienation, which Chief Abenakew, among others, described just now with such brutal eloquence.

Mr. Diamond, the Grand Chief of the Québec Cree made a statement at the last preparatory conference a few days ago. He said: "For too long, secrecy, duplicity, and bad faith have characterized your governments' relations with our governments and peoples." This statement, unfortunately, sums up only too well what our native peoples have suffered and still deeply feel.

Mr. Diamond's brief judgment is largely justified, and Québec, like the others, must accept its share of the blame. Unless I am mistaken, however, we are among those who tried more quickly than others, albeit awkwardly at times, to improve and remedy this situation somewhat. In this respect, I would like to mention that in the early sixties, in another government, I was among the first, using solely provincial means, to try to help our native peoples free themselves a little from the straight jacket

imposed by an antiquated system of government. It was then that we set up within Québec Department of Natural Resources, as it was called at the time, a Far North Branch, which was mainly involved in serving the Inuit.

And so Québec over the years became one of the first provinces to try to provide the native peoples with services in the areas of education, health and the maintenance of law and order. And frequently, I would add, it did so even at its own expense. And in order to maintain a permanent dialogue with native peoples and to co-ordinate as effectively as possible these diversified activities, the present government, in 1978, set up a secretariat for Amerindian and Inuit Affairs, for which I insisted on assuming ministerial responsibility.

I would like to mention briefly a few other examples of what Québec has done recently. It has acted at the request of the native people themselves, seeking to extend certain benefits to each one of them as much as possible. Specifically, it has tried to repair the injustice that Indian women have had to suffer because of an iniquitous law. Because of it, Indian women lost their status as soon as they had the unfortunate idea of marrying a white. The reverse was not true, however. An Indian man who married a white woman did not lose his status.

Since 1980, within the scope of its own legislation at least, Québec has thus given back to Indian women the status they had lost. Moreover, all Amerindians in Québec have recently been granted tax exemptions in the areas of communications and electricity. These represent an extension of exemptions that had already been granted under the James Bay and Northeastern Québec agreements and were made freely on our part.

These last two agreements I have just mentioned, which were major firsts and have been unparalleled since in Canada, were initiated under the previous government. In 1975, the James Bay Agreement was signed with the Cree and Inuit and we later extended it to the Naskapi. The implementation of these agreements has required since then the adoption of more than twenty separate pieces of legislation and has involved the awarding of substantial sums for the development of the minorities concerned. We view these agreements as treaties and we would therefore not amend them without the consent of our native partners.

I would also like to say that these agreements already cover about one quarter of all the native people living in Québec. I would add — and I know some will not agree with me but perhaps one day we will get there — that, for our part, we are convinced that we will have a better chance of

ensuring together the development to which all native communities aspire, if we take the path of such agreements as a permanent formula.

Having said this, I cannot take the floor here without mentioning the events that occurred at the last constitutional conference in November 1981. I will be brief, since these are not the most pleasant of memories. But I should say a word about those events, because they have imposed serious limitations on our participation at this conference. I must say something out of simple respect for ourselves and our own nation, since it too exists. The events at the last conference have put us in a position that some have termed ambiguous, and no doubt, rightly so. Very simply, Québec does not recognize the legitimacy of the Canada Bill that now serves as the Constitution of Canada. It is the result of an act of force that was consummated in our absence and behind our back. As far as we are concerned, the Canada Bill creates only a de-facto situation and is far from being legitimate. So long as Québec's rights are not fully restored, it will refuse to recognize this new Constitution.

The terms under which we could eventually recognize the Constitution were clearly defined by our National Assembly. If we have not attempted to make acceptance of these terms a precondition for attending this conference, it is solely, I repeat, out of a concern for equity and solidarity with Québec's native peoples. It is essential that I briefly review now the terms under which Québec could recognize Canada's Constitution.

First of all, instead of a veto, which, it seems, we never had and which obviously, no one wants to hear tell of, any more (or until further notice, which we are still waiting for), why not allow us the possibility of opting out? Some of you around this table undoubtedly remember this formula, one that would guarantee full and complete compensation in all cases.

Secondly, we would like the restoration of our rights and jurisdiction in the area of language. I understand our Inuit and Amerindian friends when they talk about the preservation of their culture and identity. These are concerns of ours too. Our rights and jurisdiction in the area of language, which were taken away, we would therefore like restored. Without them, I maintain, Québec would never have entered the Canadian federation.

Thirdly, and this is rather a supreme irony, at a time when we are considering the recognition of rights in the Constitution — not only individual rights, but collective rights, and national rights, as it were, of native peoples (and God only knows that they have toiled long and hard to

merit this recognition) — in the same way, the specific existence or identity of another nation, as distinct as any other, whose homeland is Québec, should have been and must be acknowledged. The Canada Bill has totally ignored our nation, as if it were a simple collection of individuals. We know to what extent individuals are fundamental, but they also belong to a community. The Bill treated us as if we were a collection of individuals without a distinct character, whereas in reality, our society has a specifically national character.

Now, I know that our native friends may, as they have said, be disappointed by the fact that our presence here, at their request, does not change our attitude regarding the Canada Bill. Whatever results this conference produces, Québec will not agree to do anything that implies even an implicit recognition of this constitutional document. I had the opportunity to explain this position to the native leaders I met, and they of course found it unsatisfactory. But we share the same concern: we want to protect our rights.

As I explained to them, Québec will not object to any constitutional change that does not once again affect the rights and powers of the Québec National Assembly or any constitutional change that can be implemented without Québec's full participation. And there are a good number of those. If we wish to make any real headway, then we must take Québec's position into account, or else admit that we are not serious about making progress. Unfortunately, then, we are unable to participate fully in the efforts to attain this progress, because we cannot, in all conscience, sanction the theft of our rights.

I heard from the native people I spoke with, and it was repeated here this morning, that they are sick and tired of all this fighting between whites, especially between Québec on the one hand and the federal government and English Canada on the other. But that is just one of those realities which were mentioned at the opening of this session, and which we cannot get away from. In conclusion, I would like to warn the native representatives, whether they trust in Québec's years of experience or not, of the many pitfalls which this constitutional discussion process can conceal. We too have learned at our own expense how easily the recognition, or even the simple protection, of our rights can be dispensed with once this narrow and treacherous path has been embarked upon.

As I said earlier, we believe that agreements concluded in good faith with the provincial governments would be infinitely faster and much more

promising, because they make possible an evolution which the constitutional process tends to block. That is, at least, our experience in Québec, where our government just recently agreed to negotiate an agreement of this kind with the coalition that represents most of Québec's native people, regardless of their status. We have even agreed that these negotiations take place in the light of statements made in response to fifteen specific requests presented to us by the native coalition. It is my pleasure to submit the text of these fifteen responses to you today. Excuse me if I am wrong, but I believe that Québec is the only one sitting around this table to have taken the risk of showing some of its hand. I use the word "risk" because, although we think it is a legitimate starting point, we are aware that it is far from perfect. It is nonetheless better than some other attitudes, whose sole purpose is to shuffle the cards.

The course we have taken may soon lead us to a formal agreement between our government and the native peoples of Québec which defines, as precisely and irrevocably as any constitutional amendment, the basic rights, conditions for development and extent of self-government of these national communities which live among us. Thank you, Mr. Chairman.

Indian Power, Negotiation, Agreement

Mr. Lévesque I was very pleased, Mr. Chairman, to hear a native spokesman ask the provinces to express their opinion because, if we are to be frank (there was some of that this morning), it cannot be denied that while all this quasi-metaphysical debate which held the floor this afternoon — most eloquently fuelled by a fair number of people who took us back to creation, to Christopher Columbus, to ..., and we could continue this — behind all that there is a political process at work; someone even said: "This is a political process." A political process revolving around the question of power. One of the most influential spokesman of Canada's native people stated it quite clearly: "The whole thing is about power."

I believe we have to understand that for the native people suspicion is very much part of the concept of political power — someone mentioned the key word "trust" — the mistrust which is right behind the façade. Power has always been exercised in fairly conventional ways; the most classic example was probably arms, then the power of numbers. For instance, the dispossession of the Métis at the time of Riel was a criminal abuse of the power that comes from arms backed by the power of numbers. When one particular group reaches a dominant position, it's classical world history I think, well when that group is sufficiently strong to occupy another's territory, the latter find themselves on the short end of the stick, — a classic, but nevertheless true, scenario — and through segregation or tutelage, all based on laws that are precisely meant to clip their wings, countless ways are found to confine their sphere of action.

So what course is left open to the minority to reach a civilized solution, a solution that fundamentally means in spite of the tremendous differences in number, we can speak to each other as equals. It means we can leave no stone unturned, we must organize to rock the system a bit, we have to take a lesson from our native friends in how to alert world opinion so we can build the moral foundations for political power that will induce people to negotiate on an equal footing. That was the situation Québec experienced, which is the reason I said this morning, and am taking the liberty of reiterating it, that the only way out in my humble opinion is through agreements with existing governments, reached after real negotiations.

Far be it from me to pass judgment on what is happening elsewhere in Canada, eveyone has his problems, but if we look behind the events and the dozens of what are called "comprehensive claims" there, in my humble opinion, lies the need for native people — they'll correct me if I'm wrong — to amass enough power, enough pressure, to be able to negotiate a basis of equality. This is basic. As I was saying, that happened to us in Québec, not through any merit of our own, we were forced to bargain. I think you can all recall that we were forced, yet we learned along the way that it was a good thing and I believe that today our partners, who God knows are not always content about the way the James Bay and Northeastern Québec agreements are being put into practice, they are nevertheless sure of one thing: they have a nogotiated agreement which for them and for us has the weight of a treaty, which has had the effect of recognizing the Indian or Inuit "title"; if not in the ideal sense they hoped for at the start, at least there were honest negotiations.

Since those agreements were signed, there have been no fewer than five or six changes made, either at the request of our native partners or proposed by ourselves, which in both cases had to be negotiated and accepted by the two sides; at the risk of sounding redundant, I repeat once again what I was saying this morning that the political process finds its expression in this type of agreement that is either automatically or subsequently "entrenched". We see this essentially in our basic statutes and, though our partners do not always share this view, the process appears to me logical and probably the only way things will progress beyond a snail's pace. There you have it, Mr. Chairman, for what it's worth. Thank you.

Equality of Aboriginal Men and Women

Mr. Lévesque Mr. Chairman, I would first like to briefly give the floor, reserving my few remarks for later, to the people I think everyone will admit are primarily concerned in the subject under discussion, the two native women who are standing members of the Québec delegation.

I pass the microphone first to Mrs. O'Bomsawin of the Abenaki people, from Odanak, Québec, President of the Québec Native Women Association.

Mrs. O'Bomsawin Mr. Chairman, on behalf of Native women in Québec, I wish to support the insertion into Section 35, Part 2 of the Constitution of a clause guaranteeing sexual equality irrespective of other provisions in this part. The rights of Canada's native peoples should be guaranteed therein equally for men and for women.

Some doubt still exists as to whether the sections that are now part of the Constitution apply to the rights of native persons. There must be no doubt whatsoever on such a fundamental question. It is not simply a matter of correcting an injustice found in the present *Indian Act*, it is a clause to endure into the future that will also express the commitment of all to provide a basic guarantee of equality between the sexes.

The clause we put forward has the support of the majority of native associations, the Inuit Committee on National Issues, the National Native Council, the Native Women's Association of Canada and others. This clause is not aimed at one group in particular and makes no mention of the interest of a minority; it is for the equality of all native people. And as such, it should be included in the Canadian Constitution.

Native women in Québec believe this proposal is just and fair because it calls for a guarantee of equality, which will protect the rights of native women in the future.

I wish to avail myself of the occasion to thank the Prime Minister of Québec, Mr. René Lévesque, for the opportunity to speak for ourselves at this conference on matters affecting us and at the same time emphasize the recognition of native women on the part of the Gouvernement du Québec. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Lévesque Thank you, Mrs. O'Bomsawin; with your permission, Mr. Chairman, I would like to turn the floor over for a few moments

to Mrs. Mary Two-Axe Early, of the Mohawk people at Kahnawake, or Caughnawaga as we used to say, in Québec. Mrs. Two-Axe Early, who has always been a champion of women's rights, helped found the Equal Rights for Indian Women movement, which won her official recognition, and almost world renown, with an honorary doctorate from Osgoode Hall.

Mrs. Mary-Two-Axe Early I had a vision that I would one day be free again, free to be myself, to be an Indian. I lost that freedom 45 years ago. It was divested by a law, written by free men 70 years before my freedom was pilfered. One-hundred and fourteen years have elapsed since the great white free fathers wrote the words that would inflict the cruelest blow to future generations of Indian women, words that would ravage their personage as women and annihilate their freedom to be buried beside their ancestors in sacred burial ground, to be able to own property, to be able to live in freedom on the land the white fathers carved out for our ancestors to call home, to be able to pass our Indianness and our culture that is engendered by a mother to her children.

I had a vision that the free fathers of the great citadel for democracy and freedom, a land of 23 million who form a mosaic of people and cultures from every corner of the world, dedicated to the pursuit of democracy and justice and freedom for all, a land and a people who have been hostile to those nations and peoples who would jeopardize that freedom... I had a vision that the free fathers of this great land known as Canada would erase forever the diabolical words that have been in conflict with the philosophy that each of you hold dear as Canadians, that each of the people in this great country be free.

Please search your hearts and minds, follow the dictates of your conscience, set my sisters free. One man has already searched his soul and decided where he wants to stand regarding that freedom.

I quote a letter dated October 11, 1980: "I would therefore reassure all Indian women in Québec, those who are registered under the *Indian Act* and those who are not and particularly those who have lost or will lose their status through marriage to non-Indians, that by virtue of their ancestors and their belonging to the Indian identity they are and will always be recognized as Indians by the Gouvernement du Québec." Signed, René Lévesque, Prime Minister of Québec.

I had a vision that the Great Spirit would help you follow the dictates of your conscience, give you the strength to stand by your convictions, the

courage to sustain your philosophy as free men and women. I had a vision and you will set my sisters free. Thank you.

Mr. Lévesque Mr. Chairman, you say it is publicity for the Gouvernement du Québec. It's my duty to tell you that, according to express agreement with the native representatives who are part of the Québec delegation, they are absolutely at liberty to agree or disagree with our position and that we do not read the text of their statements in advance.

Comments by Mrs. Mary Simon of the Inuit Committee on National Issues

Mrs. Simon I would like to speak for a few minutes on the equality clause. I don't want to spend too much time on the issue because we have other fundamental issues to deal with and I don't think we have much time left.

I would just like to give I.C.N.I's position on this clause. I.C.N.I. has always insisted that the equality provision be part of the Constitution and part of this conference agenda. We have continually supported the unconditional entrenchment of the equality provision and we continue to do so. We recognize that other problems may continue to exist, such as those related to status and non-status people, but the equality provision must be entrenched.

All governments can sometimes ignore or neglect to consider individual rights and I think that all governments can sometimes recognize this fact just as the federal and provincial governments have limited their powers so as not to allow sexual discrimination, so should aboriginal governments be so limited.

This is our position. Other issues will have to be decided on their own merits, but always subject to the basic human rights of sexual equality and that is the position of I.C.N.I.

Québec's Stand for Equality of Sexes

Mr. Lévesque I'll be very brief, Mr. Chairman, since as far as Québec is concerned, the best line of argument was put forward by the native women themselves a few hours ago.

I can well understand how it is that some circles among certain Amerindian peoples are reticent about this matter. I think I know why. And I believe the federal government is quite in agreement with broadening legal clauses but is caught. There is some talk, I am given to understand, about reviewing the *Indian Act*, which if it is true would serve to tress the bonds of tutelage in another fashion, while it is this relationship that is fundamentally bad.

I understand this reluctance on the part of the native people when one considers the fact that since the beginning of this century — I'm not sure of the date, in all likelihood for at least seventy-five years — a legal distortion, this statutory inequality between men and women, has been part of our law. It's understandable that from the viewpoint of many Amerindians and their spokesmen, having the whites essentially dictate to them through a constitution over which they have no control — and will never have — and not even the assurance of full participation, that flies in the face of their customs, perceptions and traditions to be on the receiving end. We in Québec, I must say, are well placed to grasp the grounds for this attitude. However, unless I am mistaken, the native peoples of Québec rally behind this principle of equality which we have begun to apply where possible. Consequently, in accordance with the position we have, I feel, clearly explained, we have no objection whatsoever to a constitutional amendment guaranteeing the equality of men and women in all circumstances.

Amerindian Specificity

Mr. Jacques-Yvan Morin It is with great pleasure that I give the floor to Mr. Max "Oné-Onti" Gros-Louis, whose name means "good paddler". Mr. Gros-Louis is the chief of the Huron nation and I, for one, am glad he's a good paddler because the native peoples and the white in Québec are in the same boat and strong paddlers are precisely what we need so I turn the paddle to him.

Mr. Max Gros-Louis Mr. Prime Minister, honourable Premiers, I would first of all like to comment that I am in complete accord with what Mr. Erasmus had to say about citizenship; it is very important that if our groups, our nations are to be preserved, it's up to the nations themselves to decide who does or does not belong.

With your permission, I would like to ask those present, and here I am perhaps straying slightly from the day's agenda, before they begin making any decisions to remember under what conditions we have lived and continue to do so.

Around this table there are thirteen delegations with native members, one real Indian delegation. As Grand Chief of the Hurons, I would have you note that the ratio speaks for itself; it sums up our history. When we, the first peoples, were the majority, we would never have acted in this fashion. One of your English authors has written that truth is the daughter of Time. Yesterday's truth is pitiful, today's is disquieting; is that of tomorrow confused or predictable? We must bring our attention to bear on the future. But it can only be understood in the light of the past, only be glimpsed in terms of the present.

As I said, our common past was sorrowful. How ironic that those who came to the land we have occupied for untold millenia, fleeing tyranny and oppression, were to impose this on us. They first resorted to a tyranny of the spirit; look at your own history books, your films and television: the First Nations are depicted as savages, with no redeeming features. Where we were not barred outright from your schools, we were forbidden to speak the tongues of our forefathers.

Then you decided we were not Canadians. The original inhabitants of this land were given the status of minors, without even the right to vote until 1960. Yet the Indian was good enough for cannon fodder. Go visit

the cemeteries in France, for instance, filled with Indian soldiers from the wars of 1914-1918 and 1939-1945. They didn't even have the right to choose the politicans who sent them off to the slaughter. That's a clear case of crime, of wrongdoing, isn't it? Really.

Whether the treaties we signed were solemn or not, you took our lands for your own ends. That is nothing short of shameful. When your people arrived, we gave them a hearty welcome. We did not have a word for "assimilation". Was that our mistake?

We had democratic, political institutions. But you said you were bringing us a great civilization. Yes, once this beautiful European civilization was imposed in this land, for us it was the end of dignity, equality and dialogue. You surely understand why I cannot feel much like a Canadian, given the present circumstances. I am not a Canadian because you, the newcomers, wanted it that way. I am a Huron and proud of it; I am also Huron because you have rejected the building of a common civilization. And I am not the only one. A look around the table will confirm the absence of several of the First Nations. Those brothers no longer trust you.

I would like to pose a few general questions so we can be in a better position to formulate a common language for the future. First, is an Indian worth a newcomer, yes or no? Second, do you intend to pursue your centuries-old policy of extinguishment of our rights? Third, do you really want to foster relations on the basis of equality?

Your answers, even tacit, are crucial. I will tell you why. Canadians are justifiably scandalized at hearing about the massacre of native peoples in Guatemala and elsewhere. Such hateful policies are designed to ensure the rapid elimination of the original occupants. Here, you hold the prospect of a lingering death. Is there any basic difference? Though predicting the future is no easy thing, our experience prompts us to view tomorrow with the utmost scepticism. Either our right to be different is recognized or the years to come will prove bleak indeed.

This right to our difference implies immediate action on the following minimum measures: the constitutional recognition of our separate identity, self-determination for the First Nations through our own political and legal institutions, restitution of our lands and resources, effective participation in any constitutional amendment process, full recognition of our language and culture. It must be clear to you that this is but a modest beginning. Remember the problem of the wineglass: you would say it is half-full, I tell you it's half empty.

If we adopt these proposals, a long road still stretches before us.

Conclusion: we are at a turning point. Either the right to be different holds sway or change progresses at a snail's pace and this difference will end up by imposing itself. We will remain Indian whatever happens.

The Third World is a topic for discussion among the newcomers. Your governments boast about their aid programs to developing countries in Africa and elsewhere. But you don't have to look so far; the Fourth World exists and it is right at this table. It's a proud world destined to blossom despite your lifeless and often deliberately incomprehensible legal constrictions. It will develop with you, without you or in spite of you.

If I were one of this country's leaders, I would take advantage of this constitutional conference to redress past injustices and solve these ever-growing problems. Thank you.

Autonomous Aboriginal Government

Mr. Lévesque I will try to be almost, if not quite as brief as our colleague Mr. Pawley because time is passing fast. Many things could be said on the matter because it is the central question, naturally, to which we will have to return repeatedly; I will even resist the temptation Mr. Amagoalik held out a while ago when he evoked powerful memories for me with his reference to "masters in our own house".

So with your permission, I am going to yield the floor to a person who is particularly qualified to speak as a Québec delegate and on behalf of her fellow Inuit, Mrs. Mary Simon. I say she is particularly qualified, being one of the only two members from Canada of the Executive Council of the Inuit Circumpolar Conference, and at the same time President of the Makivik Corporation, guardian of the rights of the Inuit in Québec and administrator of the compensation paid by the different levels of government.

Mrs. Mary Simon I won't take up too much time but I would like to make a few statements. I think there is one fundamental difference between this discussion that is going on today and the discussions that have been going on for the last few months. When we originally started talking about constitutional rights with the Deputy Ministers and the Ministers, we talked about self-government in terms of rights. During those discussions, we were led, or we understood that there was some difficulty in accepting self-government as a constitutional right at this time. So, we agreed that we would discuss the concept of our self-government in terms of a principle.

Now, I have heard throughout the afternoon, or since we started talking about self-government and from my colleagues, that there are different types of self-government, there are many different concepts and these different concepts have to be worked out according to each aboriginal group. Now, these can be done in different ways. I for one am responsible for the Inuit of Northern Québec and we have our own regional government. That is a concept of self-government. Now, other people think in terms of self-government based on their regional needs and their rights in that region, and I would like to point out that the Prime Minister recognized the crucial importance of this issue to aboriginal peoples when

he identified self-government as an issue for constitutional discussion in 1980 at the All Chiefs Conference held here in Ottawa.

I am very alarmed at this conference, that there have been statements already made, even before we have finished discussing the concept of self-government, that it is going to go into an on-going process. I thought anyway that at this conference, we would be discussing certain rights or principles that would be entrenched in the Constitution today, and I understand that there is some difficulty in giving a right to self-government at this time, but I certainly didn't think that we would leave this room without having agreed to the principle of self-government in the Constitution. So, I don't want to be the cause of the failure of this conference but I would like to point this out to the First Ministers.

You know, the aboriginal peoples came to this conference in a spirit of co-operation. Section 37(2) clearly states that the purpose of this First Ministers' Conference was to deal with rights. Are rights to be included in the Constitution? Then we were told that this was not possible with the different officials and also through the Ministers' conferences and so we started dealing with principles. I would just like to say that at the end of the discussion for self-government I think we should go back to the basic of recognizing the principle of self-government in the Constitution now because next time we meet we will begin from square one again and we will start talking about whether self-government should actually be discussed in the constitutional talks.

An Imperfect Agreement

Mr. Billy Diamond, Grand Chief of the Cree of Québec speaking for the Assembly of First Nations

Mr. Diamond From the Assembly of First Nations, we have gone through a very difficult bargaining and drafting session. I was in those sessions last night and again this afternoon. We were quite happy with the accord that was drafted last night but we were prepared to make certain changes to accommodate all of the parties to this accord.

I would just like to point out that this accord no longer contains principles but rather is an agenda to continue working.

Mr. Davis talked about awareness and sensitivity and the beginning process. I am very much afraid that the beginning process is being stalled in respect of further talks because of one very important addition and I think for the record we would like just to point out particularly in the case of British Columbia, it was British Columbia that really wanted this particular clause out, but for the record, we still would like to get this clause in. The clause was the original No. 6 in the first draft, and it would have read according to the changes that we have made, the following: "In addition to the conferences convened under subsection (1), the government of Canada and the provincial governments, to the extent that each has jurisdiction are committed to negotiate and conclude treaties with the aboriginal peoples of Canada for the specific implementation in the various regions of Canada of the aboriginal rights of the aboriginal peoples of Canada."

We thought that was a very important clause in light of the present negotiations of land claims in the Northwest Territories and the Yukon and elsewhere in this country.

Now, we have gone through this draft and we have had our own caucus session and we have given a firm and positive recommendation to the national chief who will now give his voice on it.

Québec's Commitment

Mr. Lévesque Mr. Chairman, I must say that we of the Québec delegation are very happy that an accord has been reached among the other participants but I feel it can only be described as a mountain that has been made out of a mole hill until something comes along to correct my impression.

Amid the talk this morning I noted the phrase "elaborations of principles in the Accord" and presumed that there would be certain principles enunciated. Like everyone else, I scarcely had time to read it — we don't have the text in French yet but fortunately I'm bilingual — and search as I might, I did not find any principles.

I find what Mrs. Simon of the Makivik find Corporation had to say earlier to be true, that it is a pity there has to date been no serious consideration given to certain principles and above all that there has been no agreement to accept certain basic principles. I believe I can state without exaggeration that in Québec we are somewhat more advanced; it's not perfect, but we have taken the lead, to say the least.

I also noticed, to be quite candid, that there was wholesale confusion about the proposed text of the Accord, a product of what we could term the night "shift". We in Québec know the danger of these "shifts" during the night so I would like to give some friendly advice to the native representatives who are still new to the process, that they organize night patrols whenever they come to Ottawa.

Now, I have to say as far as Québec is concerned that we have been very happy and proud to count the native representatives among our delegation and that we intend to plan the follow-up to this along with them. I can quite solemnly declare that the Gouvernement du Québec will be no less present at any future conference and the required preparatory meetings than on this occasion and wish to express my hope that our presence has proven useful to the native peoples, which is why we came.

In any event, I must point out that what impressed me was the solidarity, organization, dignity and pride they showed us, which could serve as a lesson to more than one here.

Now, we will not sign this accord, and I say that without bitterness, because of two things. First, there is a hidden kind of implication we

discern quite well, with respect to the constitutional process based on the Canada Bill, which we will never recognize as it stands. Second, because this agreement is so very skeletal, it could easily serve if we are not wary to slow down a process that we in Québec want to see speeded up as much as possible.

I believe our solemn word is worth as much as any accord on paper, and again I say this without bitterness, but this room brings back some strange memories when it comes to agreements.

Of course, we will have to agree with the Inuit and Amerindian peoples in Québec on the way to formalize the guarantee I have just given, as well as our intention to move forward together, a process which is likely to be quicker than this constitutional procedure. And when I say together, I mean that when we have arrived at a commitment together — as far as we can see it should always be so — we will move on it together, as full and equal participants.

I will not dwell any further on the matter since we, like other governments I believe, are beginning a new legislative session next week and the inaugural address I will be delivering in the name of the Québec government will contain a more detailed report of this conference and will undoubtedly provide me with the opportunity to allude to the steps we intend to take. Thank you, Mr. Chairman.

Principal Results of the Conference

After two days of discussions, the conference ended with an accord on the part of all the parties, signed by each of the aboriginal group leaders and the premiers excepting the Prime Minister of Québec.

Québec did not sign the accord because it conçerns the 1982 Canada Bill, the text of which was finalized behind Québec's back and was imposed against the will of its Assemblée Nationale.

Yet, the Prime Minister of Québec stated to the conference that he approved the content of the accord.

Briefly, the essence of the accord covers two main elements:

1. the process for defining aboriginal rights
   a) a second conference to be held in March 1984 bringing aboriginal leaders and premiers together;
   b) the constitutional obligation to hold two other such conferences, one in 1985 and the other in 1987.
2. immediate amendments to the Constitution
   a) the Constitution is amended to establish the equality of rights of aboriginal men and women;
   b) the Constitution is amended to ensure that the rights guaranteed in agreements such as the James Bay and Northern Québec Agreement are protected under the Constitution in the same way as treaty rights.

Official Delegates from Québec

René Lévesque
Prime Minister of Québec and
President of the Conseil exécutif

Jacques-Yvan Morin
Minister of Intergovernmental Affairs

Marc-André Bédard
Minister of Justice

Advisors

Louis Bernard
Secretary General
of the Conseil exécutif

Éric Gourdeau
Associate Secretary General of the Conseil exécutif
Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI)

Paule Leduc
Deputy minister
Intergovernmental Affairs

Gilles Jolicoeur
Assistant Secretary
Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit

François Levesque
Advisor
Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit

Gilles Loiselle
Assistant Deputy Minister of Canadian Affairs
Intergovernmental Affairs

Louis Lecours
Director of Research and Institutional Affairs
Canadian Affairs Branch
Intergovernmental Affairs

Jean Chouinard
Coordinator of Amerindian and Inuit Affairs
Canadian Affairs Branch
Intergovernmental Affairs

Jean K. Samson
Director of Civil and Penal Affairs
Justice

René Morin
Legal Advisor
Justice

Catherine Rudel-Tessier
Press Attaché
Office of the Prime Minister

Jacques Frémont
Political Attaché
Office of the Minister of
Intergovernmental Affairs

Jocelyne Olivier
Political attaché
Office of the Minister of Justice

Mary Simon
President
Makivik Corporation

Billy Diamond
Grand Chief of the Cree

Hugh Nicolas
Chief
Oka Band (Mohawk)

Evelyne O'Bomsawin
President
Québec Native Women Association

Ronald Jacques
Chief
Restigouche Band (Micmac)

Albert O'Bomsawin
Chief
Odanak Band (Abénakis)

Ernest Ottawa
Vice Président
Conseil attikamek-montagnais

Fred Kistabish
President
Conseil algonquin de l'Ouest du Québec

Philip Awashish
Chief Executive
Grand Council of the Cree

Mary Two-Axe Early
President
Equal Rights for Indian Women, Québec

Fernand Chalifoux
President
Laurentian Alliance of Metis and Non-Status Indians

Max Oné-Onti Gros-Louis
Grand Chief of the Hurons

Pearl Jacobs
Vice President
Québec Native Women Association

Renée Dupuis
Legal Advisor
Conseil attikamek-montagnais

Peter Hutchins
Legal Advisor
Grand Council of the Cree

James O'Reilly
Legal Advisor
Grand Council of the Cree

Gerry Peltier
Councillor
Oka Band (Mohawk)